

L'immigration et ses avantages économiques

La libre circulation des personnes a des effets positifs

L'économie suisse et l'Etat ont grandement bénéficié de la libre circulation avec l'UE/AELE et le retour à un système de contingentement, tel celui que réclame l'initiative de l'UDC, serait une mauvaise idée: c'est ce que confirme une récente étude du Centre de recherches sur le marché de l'emploi et l'économie industrielle de l'Université de Bâle. Le professeur George Sheldon, responsable de l'étude, en résume les principaux enseignements. **Par le Prof. George Sheldon**



Photo: m. à d.

Le professeur George Sheldon lors de la conférence de presse de l'Union patronale suisse.

Bon nombre des actuelles peurs et préoccupations de la population suisse sont liées à l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE. Certains considèrent que l'accord a déclenché une immigration de masse et qu'il faut donc agir contre, comme l'exprime le titre de l'initiative populaire. D'autres argumentent du chômage élevé parmi les étrangers résidant en Suisse et de la ponction ainsi engendrée dans la caisse fédérale.

Il y a aussi ceux qui ont peur de perdre leur emploi à cause des immigrants ou de voir leur revenu diminuer du fait de la concurrence accrue sur le marché du travail, des phénomènes que les mesures dites d'accompagnement sont censées contrer. Enfin, d'aucuns pensent que – économiquement parlant – l'immigration n'a pas apporté grand-chose à la société et donnent pour preuve que le produit intérieur brut par habitant, mesure courante pour la prospérité d'un peuple, n'a guère progressé depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes en juin 2002.

Diminution des retours au pays et sédentarité croissante des immigrés

Notre étude montre que la plupart de ces inquiétudes sont infondées. Les recherches menées dans ce contexte ont notamment établi que:

- L'accord sur la libre circulation des personnes n'a pas déclenché d'immigration de masse. La forte augmentation de l'effectif d'étrangers est due essentiellement à l'immigration depuis des pays du nord de l'UE-17/AELE ou non européens, qui a commencé au milieu des années 1990 sous l'ancien régime des contingents et culminé en 2002, année où l'accord sur la libre circulation des personnes entrerait en vigueur. Depuis, le mouvement migratoire tend à ralentir. La population résidente de nationalité étrangère continue pourtant d'augmenter, parce que le nombre de retours au pays diminue davantage et que les immigrés sont devenus plus sédentaires.
- Seule une faible part de l'augmentation que l'effectif de ressortissants d'États de l'UE affiche

depuis 2002 s'explique, dans les statistiques, par l'accord sur la libre circulation des personnes. Tout juste 28 pour cent sont imputables à l'entrée en vigueur de l'accord, dont seuls 2 pour cent sont le fait avéré d'un flux migratoire renforcé. Le reste est dû à la sédentarité grandissante des ressortissants de ces pays. La prolongation de un à cinq ans consentie dans le cadre de l'accord sur la libre circulation des personnes pour le premier permis de séjour accordé aux nationaux d'États membres de l'UE/AELE en est une cause probable.

- L'immigration en hausse dès le milieu des années 1990 était accompagnée d'un niveau d'éducation sensiblement accru de la main-d'œuvre étrangère entrant en Suisse. Avant 1990, plus de 50 pour cent des travailleurs recrutés à l'étranger n'avaient pas de formation professionnelle et moins de 20 pour cent étaient titulaires d'un diplôme universitaire. La situation actuelle est tout autre. Cela s'explique par les tendances longues englobant aujourd'hui tous les marchés de l'emploi des nations industrialisées modernes et renforçant la demande des entreprises à la recherche de main-d'œuvre hautement spécialisée plutôt que peu qualifiée. Dans la mesure où l'offre correspondante est insuffisante en Suisse, les efforts de recrutement se tournent vers l'étranger.
- Le taux de chômage plus élevé parmi la population étrangère n'est pas dû à l'accord sur la libre circulation des personnes, mais au grand nombre de travailleurs souvent sans formation

professionnelle recrutés par les entreprises suisses jusqu'au milieu des années 1990 et pour lesquels il n'y a plus assez de débouchés.

- L'économie suisse a bénéficié de l'immigration depuis l'espace UE/AELE qui a suivi l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes. Un tiers environ de la croissance économique réalisée de 2003 à 2009 peut y être attribué. Le rythme de la croissance, la productivité du travail et le produit intérieur brut par habitant se sont également améliorés grâce aux immigrés de l'UE-17/AELE. Si l'on a cherché en vain jusqu'ici des effets analogues à une plus grande échelle économique, c'est parce que, selon les derniers relevés, les étrangers de l'UE/AELE entrés après 2002 ne représentent que 6 pour cent de la population résidente permanente et 7 pour cent de la population active. Il est donc totalement irréaliste de s'attendre à un grand impact au niveau macroéconomique.
- Actuellement, l'État profite lui aussi de l'immigration. Les revenus annuels du fisc helvétique sont estimés à 15 000 francs par ménage d'immigrés venus de l'espace UE/AELE car, à travers leurs impôts et cotisations, les étrangers versent plus à la caisse de l'État et aux assurances sociales qu'ils ne touchent de subventions et de prestations fédérales. Cela ne durera pas éternellement. En présumant que les autres conditions restent identiques, l'excédent tendra vers zéro d'ici à 40 ans environ car les jeunes immigrés vieillissent et s'établissent

de manière permanente. Jusque-là, l'excédent aura atteint la somme imposable – ou valeur actuelle – de 270 000 à 300 000 francs par famille d'immigrants venant de l'espace UE-17/AELE.

- Pour la main-d'œuvre locale, l'immigration et le recrutement plus fréquent à l'étranger n'ont pour l'instant guère eu d'impact sur la situation sur le marché de l'emploi. Les salaires et les taux d'occupation n'ont pas vraiment souffert de l'immigration.

Le système des contingents n'est pas économique

Dans ce contexte, une résiliation de l'accord sur la libre circulation des personnes et le retour au régime des contingents ne sont pas judicieux du point de vue économique. D'une part, une telle mesure ne résoudra pas la situation car les contingents n'ont encore jamais permis de limiter la croissance de la population étrangère. Leur inefficacité tient au fait que, dans le passé, ils s'orientaient finalement toujours vers les besoins de l'économie et que, même dans un système contingentaire, la majeure partie de l'immigration (par exemple regroupement familial) n'est soumise à aucune limitation. Rappelons également que l'augmentation de la population étrangère est aujourd'hui surtout due à la diminution du nombre de retours au pays, un phénomène qu'aucune politique d'admission ne peut influencer de manière significative.

D'autre part, une résiliation de l'accord sur la libre circulation des personnes n'apporterait aucun avantage notable. Au contraire, elle remettrait fondamentalement en question la capacité de négociation de la Suisse et risquerait ainsi d'affecter d'autres domaines. En plus, la Suisse perdrait les avantages conférés par les autres accords bilatéraux. De notre avis, une stratégie politique s'engageant dans cette voie serait loin du compte. ■

Que veut l'initiative de l'UDC?

L'initiative «contre l'immigration de masse» demande d'introduire des contingents annuels pour les immigrés, les requérants d'asile et les frontaliers. Elle exige que les emplois soient pourvus dans le respect du principe de la préférence nationale et que le droit au séjour durable, au regroupement familial et aux prestations sociales soit limité. Le Conseil fédéral devrait renégocier tous les traités internationaux contraires à l'initiative dans un délai de trois ans. Les principaux traités touchés seraient l'accord sur la libre circulation des personnes et, par effet d'entraînement, l'ensemble du premier volet des accords conclus avec l'UE. Le peuple et les cantons se prononceront sur l'initiative le 9 février 2014. ■

Cet article est basé sur l'exposé que le prof. George Sheldon a tenu lors de la conférence de presse de l'Union patronale suisse. Cette étude est disponible sous: www.arbeitgeber.ch